

**SEANCE DU 23 MAI 2018 : DELIBERATION N°52**

**Affaires Juridiques & Gestion de Assemblée**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL/AD/IT/**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 15 MAI 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT, le VINGT AVRIL à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J.-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Yves ZUMSTEIN à Monsieur le Maire**

**Christian DEMUYNCK à Nicolas LEBLANC**

**Corine DEMOUSTIER à Jean-Pierre COULON**

**Samia SERHANI à Marie-Charles LALY**

**Frédéric LEFEBVRE à Bernadette MORIAME**

**Fathia FEKIH à Nathalie MONTFORT**

**EXCUSES :**

**Christophe DI POMPEO**

**Irina FRATINI**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI**

**Denis DEJARDIN (pour les questions n°2 à 13)**

**Xaver DUBOIS**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N°17 : Rénovation des écoles Les Marronniers et Pierre Lemaître - Demande de subvention et d'autorisation d'engagement de travaux-Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal,
- L.2122-21 4° relatif à la conduite des travaux par Monsieur le Maire,
- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L.2334-42 relatif à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles :

- L. 123-1 et suivants relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public, ensemble les articles R123-2 et suivants,
- R.111-19 et suivants relatifs aux règles lors de l'aménagement d'un établissement recevant du public,

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dont l'enveloppe pour l'année 2018 est de 615 millions d'euros ;

Vu la circulaire en date du 23 février 2018 du Préfet du Nord informant que la Région Hauts de France bénéficie à ce titre de 53 439 882€ ;

Considérant que la collectivité entend tout mettre en œuvre pour pérenniser la transformation des quartiers prioritaires par des actions fortes et significatives notamment en matière d'amélioration de l'accueil au sein des équipements scolaires ;

Qu'en effet la volonté de la municipalité est d'apporter aux habitants un environnement scolaire qualitatif et égalitaire, facteur d'épanouissement des jeunes générations ;

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'Etat, de la Région et du Département ;

Considérant que le taux de subvention sollicité au titre du DSIL ne doit pas excéder 40% du coût total hors taxe ;

Considérant que la nature de ces projets d'investissement correspond à une des thématiques retenues pour l'attribution du DSIL ;

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- autorise Mr Le Maire ou son délégataire à solliciter toutes subventions proposées dans le cadre du DSIL 2018 ;
- autorise Mr Le Maire ou son délégataire à signer tous documents relatifs à la contractualisation des aides financières ;
- autorise les travaux nécessaires à entreprendre et les dépenses afférentes dans le cadre du budget primitif ;
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Opération	Dépenses HT	Recettes Prévisionnelles	%	Montants
Les Marronniers	316 785,25€	DPV 2015 (assiette 623 519,68 € x 49,32 %)	34,50 %	307 519,90€
P. Corneille	574 586,60€	DSIL 2018 (assiette 623 519,68 € x 20,68%)	26,49 %	128 943,86€
		DSIL 2018 (assiette 267 852,17 € x 40,00%)		107 140,87€
		Ville de Maubeuge	39,01 %	347 767,22€
Total	891 371,85€		100,00%	891 371,85€

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

Le Maire de Maubeuge,  
**Arnaud DECAGNY**

